

Association Piétons67
13 rue de Nomeny
67100 Strasbourg

Strasbourg, le 23 février 2026

Madame, Monsieur,

Je tiens à remercier l'association Piétons67 pour son courrier et pour son engagement au service de la mobilité piétonne. Votre courrier est l'occasion de partager avec vous la vision de mon équipe pour la mobilité piétonne à Strasbourg et plus largement, pour l'usage de l'espace public dans notre ville.

Nous partageons pleinement votre conviction que la marche est le mode de déplacement le plus universel, accessible et durable et qu'elle doit occuper une place centrale dans les politiques municipales et métropolitaines. C'est la raison pour laquelle j'ai créé pour ce mandat une délégation « A la ville marchable et cyclable » confiée à Sophie Dupressoir, et fait élaborer le deuxième Plan Piéton de la Ville de Strasbourg, « Plan Piéton 2021-2030 : Une ville à pied, plus agréable et accessible ». Ce plan, doté de 11 axes d'actions, a été adopté à l'unanimité en Conseil municipal en mai 2021.

Depuis 6 ans, nous avons oeuvré en faveur de la sécurité et du confort des piétons, de l'accessibilité PMR et genre et d'un espace public apaisé et mieux partagé. Ainsi, des trottoirs ont été élargis et libérés d'obstacles à la marche (candélabres, arceaux à vélo, bandes cyclables). La conformité avec loi LOM supprimant les places de stationnement 5 m en amont des passages piétons a été engagée à l'échelle de l'Eurométropole. Pour la sécurité des enfants, 24 rues scolaires ont été créées.

L'accessibilité PMR a été intégrée systématiquement dans les nouveaux aménagements. Le budget pluriannuel PAVE a permis la mise aux normes de l'existant, par exemple place d'Austerlitz.

Afin d'apaiser et partager l'espace public, la vitesse a été limitée à 30 km/h dans des coeurs de quartier représentant 180 kilomètres de voirie. Plusieurs rues et places ont été piétonnisées, dont l'emblématique place du Temple Neuf. Des campagnes annuelles de sensibilisation et de verbalisation des infractions en zone apaisée ont été menées et la vidéoverbalisation développée, permettant d'atteindre 5000 verbalisations de stationnement gênants en 2025.

Pour autant, nous sommes convaincus que beaucoup reste à faire. Si notre liste est élue, nous nous engageons à agir autour des axes suivants :

- Renforcer la mise en œuvre du Plan Piéton grâce à une programmation pluriannuelle de moyens dédiés à la mobilité piétonne dans les domaines suivants : voirie, police municipale, mobilités, communication, démocratie citoyenne.



- Mettre en place, dès le début du mandat, « La Ville à 30, sauf grands axes à 50 km/h » et adopter un Plan « Vision zéro mort, zéro blessé grave sur les routes et dans les rues de Strasbourg » ;
- Renforcer la sensibilisation et la sanction des automobilistes, cyclistes et usagers d'EDP(M) au respect des cheminements piétons, notamment par la création d'une brigade pédestre de la police municipale ;
- Développer les zones de rencontre, en s'appuyant sur l'évaluation menée durant notre mandat ;
- Transformer des rues et places dans chaque quartier et en concertation avec les habitants et usagers, afin qu'elles deviennent des lieux de vie propices à la marche et aux familles. Cela pourra passer par la piétonnisation totale ou partielle de ces lieux.
Au centre-ville, sont notamment concernées, les places du Marché Neuf, Saint-Pierre-Le-Jeune, Homme de Fer et Griemeisen, et les rues Thomann et Marbach.
Dans les autres quartiers, il s'agira de réduire la circulation sur les grands axes routiers d'entrée de ville, comme l'avenue des Vosges, la place de Haguenau et de Bordeaux, l'avenue du Rhin et la route de Schirmeck, afin qu'elles deviennent des lieux de vie, ombragées et propices à la marche.
- Continuer à concevoir des aménagements pensés pour les piétons, sans obstacles sur les trottoirs, notamment pour les plus vulnérables : poussettes, fauteuils, rollators, etc.
- Mieux intégrer les enjeux piétons dans les zones de chantier lors des travaux menés par les entreprises ou services municipaux ;
- Expérimenter des passages piétons légèrement surélevés sur pistes cyclables ;
- Nommer un(e) élu(e) en charge spécifiquement de l'accessibilité piétonne
- Désigner un.e référent.e «piétons» au sein des services de la Ville et de l'Eurométropole ;
- Préparer, durant le prochain mandat, le plan piéton post-2030 ;
- Créer une commission municipale tripartite (élus, associations, services techniques) dédiée aux mobilités actives (marche et vélo) afin d'associer les usagers à la définition des projets et à la politique municipale en faveur des mobilités actives ; Piétons67 y aura sa place.
- Organiser, dès le début du mandat, une conférence citoyenne sur la sécurité des déplacements.

Je vous remercie pour votre sollicitation et pour la qualité de vos engagements sur ce sujet essentiel à la qualité de vie et à la santé publique de notre ville. Je reste bien entendu disponible pour poursuivre ces échanges et approfondir ces sujets avec vous et vos adhérent.es.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jeanne Barseghian, tête de liste Strasbourg Juste et Vivante.

